

COMMUNE DE BEAUMONT

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 4 décembre 2009 à 20 heures 30.

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Dany DECAVATA, Jean-Rémy DURAND-GASSELIN, Georges LEMOINE Annie MAHIEUX Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE, Marie Aimée THERME, Laurence RIEU.

Secrétaire de séance : Jacqueline MIELLE.

INFORMATIONS

- La Communauté de Communes vote, le 10 décembre 2009, pour ou contre le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Si le vote est favorable, la Communauté de Communes percevra la TPU et reversera aux Communes le montant de la Taxe Professionnelle que celles-ci recevaient en 2009. De cette somme seront déduites les dépenses des nouvelles compétences prises en charge par la Communauté de Communes (le contrat enfance-jeunesse, par exemple).

La TPU sera bonifiée, si elle est versée directement à la Communauté de Communes. Pour mémoire, en 2009, pour Beaumont, le montant de la Taxe Professionnelle s'élevait à 1 884 €.

- Après étude de notre dossier, la Fondation de France nous accorde une subvention de 21 344 € pour le projet du Serre du Blat (études préalables, environnementales et démarche participative).
- Le Conseil Municipal refuse la proposition de M. et Mme LABROUCHE de fermer le chemin rural de randonnée près de leur propriété.

DELIBERATIONS

- **Validation** de la demande de subvention au programme Leader + pour les études préalables et la démarche participative à mettre en œuvre dans le projet du Serre du Blat : montant demandé 26 390 €.
- **Validation** du montant de l'indemnité à verser au Comptable public en 2009, soit 321€84.
- **Appel à concurrence à architectes** pour la construction des logements du Serre du Blat : 2 candidats ont déposé un dossier, le Cabinet Fabre et Doinel et le Cabinet Construire.

La proposition de la Commission d'appel d'offres de retenir la candidature du Cabinet Construire (Patrick BOUCHAIN) est validée

- ***Appel à concurrence à entreprises*** pour la partie technique du diagnostic sur le réseau d'eau, avec 15 points d'intervention (pose de compteurs) : 2 candidats ont proposé un devis, l'entreprise BOYER et l'entreprise JOUVE.

La proposition de la Commission d'appel d'offres de retenir la candidature de l'entreprise JOUVE est validée.

- ***Syndicat Intercommunal du Canton de Valgorge (SICV)***
 - ❖ ***Le Conseil Municipal autorise*** la modification des statuts du SICV concernant le contrat enfance-jeunesse.
 - ❖ ***Le Conseil Municipal autorise*** la Présidente du SICV et la Présidente de la Communauté de Communes à signer la Convention de transfert «actif/passif» entre ces 2 collectivités.

- ***Piste du cimetière au Col des Cayres :***

Rappel : pour le goudronnage de la piste de Chastanet à Pourcharesse, la plupart des Communes du Canton ont participé aux frais et la liaison Beaumont/le Col des Cayres était envisagée.

Proposition après délibérations : réaliser maintenant une 1^{ère} tranche sur la partie la plus mauvaise.

- ***Collecte des encombrants :***

Le Conseil donne un **avis favorable au maintien** de ce service indispensable, **mais** toute demande des habitants doit être faite à la Mairie.

- ***Avis favorable à la réinstallation d'une croix au Serre du Blat.***

Remarque : toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

Fin de la séance à 22 h 45

Site de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com ,

où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux.

Adresse électronique de la Mairie : mairie.beaumont07110@orange.fr

Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie (compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses)

peuvent le demander par courrier électronique
Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers